PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QU'UNE demande de démolition a été déposée en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n°* 23-566 pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment principal résidentiel sis sur le lot désigné comme étant le numéro 5 687 284 du cadastre du Québec, situé au 792, Route 263.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la municipalité de Lambton sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 13 février à 19h00. Cette réunion est ouverte au public

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

- Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier
- dg@lambton.ca
- 230, rue du Collège, Lambton, G0M 1H0

Que l'immeuble visé par la demande est un immeuble patrimonial et que pour cette raison, conformément à l'article 148.0.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition tiendra une audition publique le 13 février à 19h00, au 213, rue de l'Aréna à Lambton pour expliquer ce projet de démolition.

DONNÉ À LAMBTON, CE 25e JOUR DE JANVIER 2024.

_____
Robert Blanchette
Inspecteur en bâtiment et en environnement